

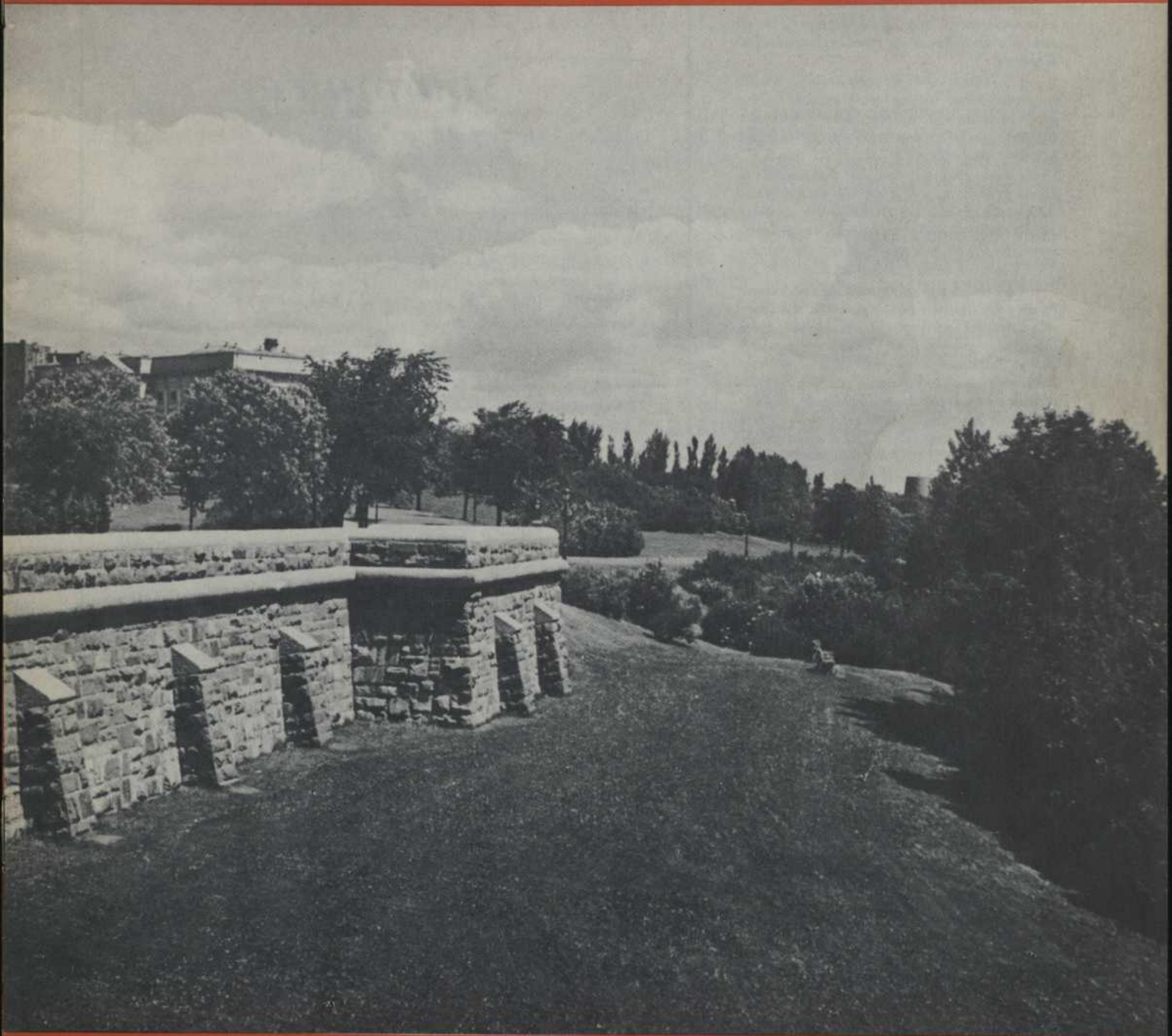
PER
R-243



ÉDIFICE DESJARDINS

La Revue

DESJARDINS



Vol. XX—N^{OS} 6-7

Juin-Juillet 1954

BILLET

*L faut savoir garder la mesure en tout.
Dire de quelqu'un qu'il est insatiable,
c'est avouer qu'il dépasse les bornes : il
ne peut se contenter.*

*Xénophon rapporte l'impression singu-
lière que fit sur le jeune Cyrus le spectacle
de personnes qui étaient ivres.*

*Ayant obtenu de son grand-père, Astyage,
la permission de remplacer un jour l'échan-
son, il s'acquitta de sa fonction avec tact et
élégance.*

— « Je suis content, mon enfant, lui dit
le grand-père ; on ne peut mieux faire ;
mais puisque vous voulez imiter l'échan-
son Sacas, pourquoi n'avez-vous pas goûté le vin
avant de me l'offrir ? »

— J'ai craint, répondit naïvement le
jeune prince, qu'il n'y eut du poison dans
cette liqueur ; car au grand festin du jour
anniversaire de votre naissance, je vis claire-
ment que Sacas vous avait tous empoisonnés.

— Comment cela ? demanda le roi.

— Mais oui ; je m'aperçus qu'après avoir
bu de cette liqueur, la tête commença à tour-
ner à tous les convives. Je vous voyais faire
des choses que vous ne pardonneriez pas à
des enfants : on vous entendait tous crier
à la fois sans vous entendre, chanter tous en-
semble de la façon la plus ridicule, et lors-
qu'un de vous eut chanté seul, vous juriez
sans même l'avoir écouté, qu'il avait admi-
rablement chanté. Chacun de vous vantait
sa force ; mais lorsqu'il fallait se lever pour
danser, personne ne pouvait se tenir ferme
sur ses pieds. En un mot vous semblez
avoir oublié, vous, que vous êtes roi, eux,
qu'ils sont vos sujets.

— Dites-moi, reprit Astyage, la même
chose n'arrive-t-elle pas à votre père ?

— Jamais, répondit Cyrus.

— Qu'arrive-t-il donc, ajouta le roi,
quand votre père a bu ?

— Il cesse simplement d'avoir soif ! ré-
pliqua l'enfant, ne se doutant pas de la pro-
fondeur de sa réponse.

*En effet, lorsque je me suis accordé le né-
cessaire, l'utile aussi, il m'est bien permis d'y
ajouter parfois certaines satisfactions bien
légitimes. Mais tout doit rester dans les
limites du possible.*

*L'achat à crédit, par versements, qui hy-
pothèque un salaire non encore gagné fait
penser à l'homme qui boit jusqu'à l'ivresse.*

En tout, il faut savoir mesure garder.

La jeunesse devra l'apprendre.

Et les autres devront l'enseigner.

JOS. TURMEL

NOTRE COUVERTURE. — Un coin
historique des plaines d'Abraham à
Québec. — (Photo : Service de Ciné-
photographie.)



ÉDIFICE DESJARDINS

La Revue DESJARDINS

Organe officiel de la Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins,
société régie par la Loi des syndicats coopératifs de Québec

Vol. XX, Nos 6-7

QUÉBEC

Juin-Juillet 1954

Sommaire

	PAGE
Billet.....	JOS. TURMEL..... 102
Éditorial : Assurance-prêt... assu- rance-épargne - II.....	C. VAILLANCOURT..... 103
Une protection supplémentaire.....	104
Notre président, M. Laurent Létour- neau, commandeur de l'Ordre de Saint-Sylvestre.....	C. VAILLANCOURT..... 105
À Saint-Charles de Bellechasse.....	106
Bénédictio des bureaux de la Caisse populaire de Sillery.....	108
Son Ém. le cardinal Paul-Émile Léger bénit l'édifice de la Caisse centrale Desjardins à Montréal... ..	109
En semant dans son champ, il a ense- mençé sa paroisse.....	C. VAILLANCOURT..... 114
Son Excellence M ^{SR} Georges Melan- çon remet des décorations ponti- ficales à trois de ses diocésains à Saint-Jérôme (Lac-Saint-Jean)... ..	115
Pourquoi une police de responsa- bilité personnelle ?.....	LÉON AUBIN..... 116
Requiescant in pace !.....	117
Service de renseignements.....	118
Consultation légale.....	LE CONSEILLER JURIDIQUE 119
La formation du capital par l'épar- gne.....	P.-É. C..... 119

Rédaction et administration

LA FÉDÉRATION DES CAISSES POPULAIRES

ÉDIFICE DESJARDINS
50, AVENUE BÉGIN, LÉVIS, P. Q.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Pour les caisses et leurs sociétaires.....	\$1.50
Pour les autres.....	\$2.00

LA REVUE DESJARDINS est imprimée aux ateliers Charrier & Dugal, inc., Québec.



Autorisé comme envoi postal de deuxième classe, ministère des Postes, Ottawa.

Editorial



Assurance-prêt . . . Assurance-épargne

Il est nécessaire, croyons-nous, de revenir sur ce sujet afin de clarifier certains points qui ne semblent pas avoir été compris.

Dans notre premier article, nous demandions qui paierait la prime de l'assurance-prêt. Les Caisses populaires qui donnent une ristourne pourraient peut-être, disions-nous, cesser de payer cette ristourne, ou encore augmenter le taux d'intérêt aux emprunteurs.

Comme les corporations, les sociétés, etc., ne peuvent bénéficier de cette assurance-prêt, si on augmente le taux d'intérêt pour tous les emprunteurs, il y a des corporations et autres organismes qui iront ailleurs car le taux d'intérêt sur emprunt à la Caisse populaire va leur paraître alors trop onéreux. D'un autre côté, si on fixe un taux d'intérêt pour les individus et un autre taux pour les organismes, corporations, etc., cette manière de procéder va mécontenter bien des gens.

La solution que nous proposons paraît beaucoup plus simple : le taux d'intérêt sur les prêts ne sera pas changé, mais la Caisse chargera à chaque emprunteur qui peut bénéficier de cette assurance-prêt la prime de \$0.06 par mois par \$100. emprunté. De cette façon, le taux d'intérêt actuel sur les prêts ne sera pas augmenté, mais une prime d'assurance sera chargée aux emprunteurs. Avec cette manière de procéder, ces derniers comprendront beaucoup mieux : ils sauront qu'ils paient le même taux d'intérêt sur leur emprunt et ils se rendront compte qu'ils ont, en plus, une police d'assurance en vue d'assurer la protection de leurs héritiers en rapport avec l'emprunt hypothécaire qu'ils auront contracté. De cette façon, la situation sera claire et nette.

Il y a aussi la question des emprunts déjà faits. Les Caisses populaires ont passé des contrats avec leurs emprunteurs, et on ne peut, du jour au lendemain, résilier ou modifier ainsi ces contrats, à moins que d'après une clause inscrite dans les dits contrats les prêts puissent être rappelés après tel délai d'avis, ou après cinq ans par exemple.

La meilleure manière de procéder, ce serait de voir chaque emprunteur pour lui expliquer la situation en lui disant bien clairement : si vous voulez payer six cents par mois par \$100. sur la balance due de votre emprunt hypothécaire, vos héritiers seront protégés : c'est-à-dire que si vous mourez, le montant qui restera dû sur votre emprunt à votre décès sera payé par l'Assurance-Vie Desjardins. Grâce à cette assurance votre femme et vos enfants seront sûrs d'avoir au moins un toit pour les abriter. Quant aux modifications à être apportées dans les anciens contrats, elles seront faites volontairement, sans coercition, il va sans dire.

Cette assurance-prêt, ne l'oublions pas, c'est une sécurité sociale. La Caisse populaire elle-même n'aurait pas à prendre cette assurance, étant donné qu'elle est protégée par l'hypothèque qu'elle possède.

Pour résumer, nous vous disons : Ne remontez pas votre taux d'intérêt sur vos prêts, ne changez pas la ristourne payée par votre Caisse, mais faites payer la prime de l'assurance-prêt par vos emprunteurs, et c'est juste puisque c'est un service additionnel que vous leur donnez. De cette façon, il y aura sûrement moins de perturbations, et d'ailleurs c'est tellement plus logique ainsi. C'est, croyons-nous, le moyen de procéder le plus sage et le plus stable. Et

nous ajoutons : Ne brusquez pas les choses, agissez plutôt par la persuasion en faisant l'éducation de vos gens.

Dans le cas des nouveaux emprunteurs, c'est beaucoup plus facile. Vous n'avez qu'à leur dire : la Caisse populaire prête à tel taux d'intérêt ; en outre, vous avez une police d'assurance à payer, soit six cents par mois par \$100. emprunté. En procédant ainsi, la Caisse populaire opérera tout comme avant, et personne ne sera privé de la ristourne ou autres avantages accordés dans le passé.

L'assurance-épargne. On ne peut songer à demander à chacun des déposants de déboursier le montant de la prime de l'assurance-épargne. Certaines Caisses ont fait une proposition que nous trouvons sage et pleine de bon sens. Exemple : Une Caisse populaire paie à ses sociétaires $2\frac{1}{2}\%$ d'intérêt sur l'épargne. 50% des dépôts à cette Caisse sont détenus par des sociétaires ayant \$2,000., \$3,000., \$4,000., \$5,000. en épargne, et l'autre 50% est constitué par des dépôts inférieurs à \$1,000. Ce serait difficile de vouloir baisser le taux d'intérêt sur l'épargne à 2% pour tous les déposants car ceux qui ont en dépôt un montant supérieur à \$1,000. seraient pour ainsi dire pénalisés pour les autres ayant moins de \$1,000. La solution trouvée, c'est que cette Caisse diminue de $\frac{1}{2}$ de 1% le taux d'intérêt sur les dépôts allant jusqu'à \$1,000. ; et sur les dépôts au-dessus de \$1,000. que la Caisse continue à payer le même taux d'intérêt, soit $2\frac{1}{2}\%$. Cette manière de procéder rend justice à tous les déposants, croyons-nous.

Maintenant, peut-être certaines Caisses populaires, qui ne paient actuellement que 2% à l'épargne, ont-elles songé à augmenter ce taux à $2\frac{1}{2}\%$. Ces Caisses pourraient continuer à payer 2% d'intérêt, et l'autre $\frac{1}{2}$ de 1% servirait à payer la prime de l'assurance-épargne. Au cours d'une assemblée de Caisse populaire, dernièrement, nous avons soumis cette suggestion et l'approbation a été générale : on a trouvé cette manière d'agir équitable et protégeant tous les déposants au cas de mortalité.

Vous savez tous que d'après cette assurance-épargne, moyennant une prime de \$0.06 $\frac{1}{2}$ par mois par \$100. en dépôt, l'é-

pargne détenue par le déposant est assurée, au cas de décès de ce dernier, jusqu'à concurrence de \$1,000. Exemple : un sociétaire a \$700.00 en dépôt à la Caisse populaire ; à son décès, ses héritiers retireront ce \$700. à l'épargne, plus un autre \$700. que leur paiera l'Assurance-Vie Desjardins.

Cette assurance-épargne n'a pas seulement pour but de protéger les héritiers en cas de décès de l'épargnant ; elle vise aussi à développer l'épargne. Combien de déposants seraient tentés de retirer \$10., \$25., \$50., \$100. de leur compte d'épargne et de les dépenser, souvent en futilités ; mais, pour ne pas voir diminuer leur montant d'épargne assuré, advenant leur décès, ils laisseront leur argent en dépôt. Et s'il leur faut absolument un certain montant d'argent, ils emprunteront de la Caisse en donnant en garantie leur dépôt d'épargne, s'obligeant ainsi à rembourser à chaque semaine ou à chaque mois, ce qui les forcera en quelque sorte à mettre régulièrement un montant de côté. De cette façon, nous frapperons d'une pierre deux coups : nous protégerons les sociétaires et en même temps nous leur ferons pratiquer la vertu d'épargne.

L. Vaillancourt

Une protection supplémentaire

L'acte hypothécaire recommandé par la Fédération des Caisses populaires comporte l'engagement du sociétaire emprunteur de fournir à la Caisse une renonciation à tout privilège de la part des ouvriers, des fournisseurs de matériaux, et de l'entrepreneur (art. 9).

Le présent document est la preuve de l'exécution de cet engagement et il constitue une protection supplémentaire pour la Caisse populaire dans le cas d'un prêt pour la construction ou la réparation d'un immeuble.

Pour qu'il soit tenu compte de telle convention, advenant la vente en justice de l'immeuble mis en cause, elle doit être enregistrée.

Cette formule est maintenant disponible et le prix en a été fixé comme suit :

\$0.30 la douzaine — \$2.30 le cent.

Notre président, M. Laurent Létourneau, commandeur de l'Ordre de Saint-Sylvestre

Il nous plaît beaucoup de signaler l'heureuse nouvelle à tous nos lecteurs, qui se recrutent principalement chez les dirigeants de nos Caisses populaires et qui ne l'auraient peut-être pas lu dans les journaux : le dévoué président de notre Fédération provinciale des Caisses populaires Desjardins de Québec a été élevé au rang de Commandeur de l'Ordre de Saint-Sylvestre par le Saint-Siège.

Au cours d'une impressionnante cérémonie qui s'est déroulée à la salle académique du séminaire Saint-Joseph de Trois-Rivières, samedi soir, le 8 mai dernier, furent faits commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, M. Jules-Omer Desaulniers, surintendant de l'Instruction publique, et commandeurs de l'Ordre de Saint-Sylvestre, M. Laurent Létourneau, de Trois-Rivières, et

M. Georges-A. Boulet, de Saint-Tite, de Champlain.

Son Excellence Monseigneur Georges-Léon Pelletier, évêque de Trois-Rivières, qui présida à la remise des décorations pontificales, fit l'éloge des trois récipiendaires devant la foule nombreuse de personnalités religieuses et civiles présentes à la cérémonie. S'inspirant d'un texte de l'Écriture sainte qui caractérisait en quelque sorte la manifestation : « Celui qui garde son Dieu sera glorifié », Monseigneur Pelletier, après avoir salué en ces trois récipiendaires des chrétiens à l'âme apostolique, à la conscience droite, qui peuvent servir de modèle et d'inspiration, déclara : « L'Église a voulu témoigner, par ces décorations pontificales, qu'ils ont été des bons serviteurs, des chrétiens de prédilection. » « Nous sommes ici, ajou-

ta Son Excellence, pour une manifestation qui a une résonance d'éternité. En guise de gratitude au Saint-Siège, je souhaite que le Pape actuel et tous ses successeurs trouvent de plus en plus de ces grands apôtres de Dieu qui portent partout le drapeau de l'Église, la Croix du Christ. »

Que nous rappelions ici toutes les activités aussi nombreuses que variées de M. le commandeur Laurent Létourneau n'ajouterait rien à un tel témoignage en sa faveur de la part de son évêque. La plus haute autorité religieuse a reconnu officiellement les mérites de notre président. Un tel honneur qui lui échoit cause beaucoup de joie aux directeurs et sociétaires de toutes nos Caisses populaires. Car, en rendant un si beau témoignage à un grand apôtre du mouvement des Caisses,



(Photo : *Le Nouvelliste*.)

Apparaissent sur la photo ci-dessus reproduite, de gauche à droite : M. Laurent Létourneau, commandeur de l'Ordre de Saint-Sylvestre ; Son Excellence M^r Georges-Léon Pelletier, évêque de Trois-Rivières, qui a présidé à la cérémonie de la remise des décorations pontificales ; M. Jules-Omer Desaulniers, surintendant de l'Instruction publique, commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand ; M. G.-A. Boulet, industriel de Saint-Tite, de Champlain, commandeur de l'Ordre de Saint-Sylvestre.

l'Église, sans aucun doute, a voulu signifier en même temps tout l'intérêt et l'attachement qu'Elle porte à cette œuvre éminemment sociale des Caisses populaires Desjardins, que Son Eminence le cardinal Villeneuve, de regrettée mémoire, a appelée « œuvre de rédemption sociale et de régénération morale ».

M. Laurent Létourneau, né à Québec du mariage de M. Laurent Létourneau et de dame Léa Letarte, fit ses études à l'Académie Commerciale de Québec, puis il entra au service de la Banque Nationale, et devint bientôt gérant de celle de Saint-Casimir (Portneuf), poste qu'il occupa une quinzaine d'années durant. Membre-fondateur de la conférence de Saint-Vincent-de-Paul de Saint-Casimir, il en administra la trésorerie. Il assumait ensuite la gérance de la Banque Nationale de Trois-Rivières jusqu'à sa fusion avec la Banque d'Hochelaga.

Nos Caisses savent que depuis plus de trente ans, M. Létourneau consacre toutes ses énergies à l'œuvre des Caisses populaires.

Administrateur depuis 25 ans de la C. P. de Trois-Rivières dont il est depuis 1940 le président, et secrétaire-gérant de l'Union régionale des Caisses populaires de Trois-Rivières depuis 1924, il participa à la fondation en 1932 de la Fédération provinciale des Caisses populaires Desjardins de Québec dont il est depuis plus d'une quinzaine d'années administrateur, et président depuis 1944. Il fut également membre-fondateur de la Société d'assurance des Caisses populaires, et son président, depuis sa fondation en 1945. Il en va de même de l'Assurance-Vie Desjardins, dont il est le vice-président depuis sa fondation en 1949.

Nombreuses sont les Caisses qui ont bénéficié de ses conseils comme inspecteur pour le compte de la Fédération. Notons ici que M. Roland Létourneau, l.s.c., qui fut, plusieurs années durant, inspecteur des Caisses populaires, était le fils de M. le commandeur ; les Caisses qu'il a visitées en ont gardé sûrement un excellent souvenir.

Versé en sciences financières et bancaires, M. le commandeur Lé-

tourneau est diplômé, avec titre de *Fellow* de la *Canadian Bankers Association* ; il se classa premier de sa promotion.

M. Létourneau est membre de la chorale de la cathédrale des Trois-Rivières depuis 27 ans. Il est membre de la conférence Saint-Joseph de la Société Saint-Vincent-de-Paul, de la Ligue du Sacré-Cœur et de la Fraternité du Tiers-Ordre de Saint-François. M. Létourneau est aussi un membre actif du Club Richelieu-Trois-Rivières.

M. le commandeur Létourneau est un apôtre fervent des retraites fermées ; les Maisons de retraite du diocèse des Trois-Rivières ainsi que celle de la Villa Manrèse, à Québec, le comptent parmi leurs plus généreux bienfaiteurs.

M. et Madame Létourneau ont le bonheur de compter deux de leurs filles religieuses.

Nous félicitons sincèrement M. le commandeur Létourneau de cet honneur qui lui échoit et qu'il a bien mérité.

C. VAILLANCOURT

À Saint-Charles de Bellechasse

À L'OCCASION DE LA SEMAINE DE LA COOPÉRATION

LE soleil de la fierté coopérative a brillé d'un vif éclat sur Saint-Charles, du 6 au 12 juin. Ses rayons ont répandu la lumière à profusion dans des esprits attentifs pour acquérir de nouvelles connaissances, et ont réchauffé des cœurs qui veulent vibrer de plus d'amour pour opérer le bien social.

Les citoyens de Saint-Charles se sont montrés avides de se baigner dans cette chaude lumière et de communier à cette science de la coopération, comme en font foi les foules nombreuses qui ont participé aux quatre manifestations organisées à cet effet.

Le 6 juin : VISITE DES CENTRES COOPÉRATIFS :

Dimanche après-midi, à la Caisse populaire, à la Beurrerie coopérative, à la Meunerie coopérative, ce fut partout une affluence considérable. À chaque endroit : distribution de souvenirs appropriés et démonstrations.

La Caisse populaire était heureuse de montrer sa nouvelle toilette qui a ravi d'admiration et d'étonnement ceux qui ne connaissait que l'ancienne.

Le 7 juin : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CAISSE POPULAIRE :

En la salle paroissiale, sous la présidence d'honneur de son aumônier, M. l'abbé Georges Côté, curé, et de M. J.-W. Roy, président du conseil d'administration.

Dès huit heures, la salle était littéralement remplie et plusieurs personnes durent rester debout.

Figuraient sur la scène du théâtre, les membres du Conseil d'administration, de la Commission de crédit, du Conseil de surveillance, et nos invités M. Paul Émond, inspecteur, et M. Paul-Émile Charron, assistant-secrétaire de la Fédération des Caisses populaires, et conférencier invité.

Après la prière des coopérateurs, récitée par M. le curé, le gérant résuma d'abord l'histoire de la Caisse populaire Saint-Charles, soulignant surtout le rôle éminemment sauveur de M. le curé Côté, en faveur de la Caisse, à un moment critique de sa vie. Il donna ensuite lecture du bilan et présenta le rapport des opérations de l'année.

Depuis deux ans, le chiffre des entrées, chaque année, approche le million.

Actif : \$227,533.31.

À l'épargne, \$218,595.12 ; prêts aux sociétaires, \$88,024.65 ; placements, obligations : \$53,200.00.

TABLEAU COMPARATIF DES BÉNÉFICES

1950	1952	1953
\$5,704.77	\$6,942.78	\$7,437.92
TOTAL DE L'AVOIR-PROPRE		
\$2,523.69	\$3,587.92	\$6,354.10

Le taux de l'intérêt sur l'épargne en 1953 a été de 2½%.

Résultat des élections :

Conseil d'administration : MM. J.-W. Roy, président ; Edmond Boivin, vice-président ; Wilfrid Therrien, sec.-gérant ; Émile Asselin, Xavier Fortin, Philippe Chabot.

Commission de crédit : MM. Georges Chabot, président ; Joseph Lapierre et Philéas Turgeon.

Conseil de surveillance : MM. Jos. Nadeau, Edmour Breton et Alfred Ruel.

M. le président J.-W. Roy, présenta le conférencier, M. Paul-Émile Charron, qui donna une magistrale conférence attentivement écoutée.

Il fit d'abord un rapprochement entre l'histoire de notre Caisse et les mystères du rosaire. Elle a eu sa période joyeuse, douloureuse et aujourd'hui glorieuse.

Poursuivant son entretien, il établit clairement la solidité des Caisses telles qu'elles fonctionnent présentement, énumérant les garanties qui assurent cette solidité. Il insista sur l'importance de l'épargne — spécialement pour les jeunes — au moyen de laquelle la Caisse pratique la coopération en faveur de la paroisse dans de nombreuses réalisations.

M. Charron signala, statistiques officielles en mains, certaines dépenses effarantes où s'englouissent de façon néfaste des centaines de millions qui pourraient être utilisés plus sagement ; il conseilla fortement de réduire les déboursés en liqueurs fortes et autres frivolités et recommanda de faire chaque semaine quelques économies, placées régulièrement au compte d'épargne de votre Caisse populaire, ce qui vous sera à tous d'un secours précieux à certains moments dans l'avenir.

M. le président remercia le conférencier et invita M. le curé à tirer les conclusions. « Je tiens, dit-il, à exprimer ma très grande satisfaction de voir une si nombreuse assistance visiblement intéressée à leur Caisse populaire ; je vous en félicite de tout cœur. Puis avec émotion, il rappela les jours douloureux ; mais je me considère maintenant bien récompensé par les succès réalisés aujourd'hui. »

Deux beaux films furent présentés : *Production du sucre d'érable* et la *Proclamation du dogme de l'Assomption*.

Le 9 juin : SOUPER CANADIEN :

Mercredi soir, en la salle Frenette, un banquet organisé par le mouvement coopératif de Saint-Charles, réunissait trois cent treize convives, comprenant les présidents et directeurs de la Caisse populaire, de la Société coopérative agricole, de la Meunerie coopérative, de l'U.C.C., de la Société des Artisans et des Chevaliers de Colomb, sous la présidence d'honneur de M. l'abbé Georges Côté, curé, et la présidence conjointe de MM. le docteur Alexandre Nadeau, grand Chevalier, et Xavier Fortin, président de la S.C.A.

La salle fraîchement décorée, et parée de drapeaux et écussons Co-op, offrait un spectacle saisissant.

Après le bénédicité, M. le Dr Nadeau, président d'office, présenta aux convives les présidents respectifs de chaque groupe coopératif. Une franche gaieté régna constamment au cours de ce souper canadien.

Le repas terminé, M. le docteur Nadeau présenta avec humour les orateurs, et remercia chacun avec un remarquable à-propos.

Portèrent la parole :

M. Élie Gagnon, agronome du comté de Bellechasse ;

M. Gérard Tessier, agronome, instructeur en coopération ;

M. Maurice Couture, agronome de la Coopérative fédérée de Québec ;

M. Wilfrid Therrien, gérant de la Caisse populaire ;

M. Maurice Dirren, agronome, président du Comité régional de la coopération ;

M. Ovila Prévost, maire de Saint-Charles ;

M^e Jos.-M. Marineau, avocat, directeur du Conseil général de la Société des Artisans ;

M. l'abbé Georges Côté, curé de Saint-Charles.

Nous comptons encore au nombre de nos invités, M. Anaï Boivin, maire de Saint-Henri, M. Ch.-Eugène Nadeau, président de la Société coopérative agricole de Saint-Gervais et M. Zachée Roy, agronome.

À 11 h. l'orchestre donna le signal des ébats pour faciliter la digestion.

Tous gardent un souvenir ému de cette soirée, qui sustenta d'abord les estomacs, et meubla ensuite les intelligences de riches connaissances en Coopération.

Le 11 juin : VEILLÉE DE L'U. C. C. :

Vendredi soir, en la salle paroissiale, l'U.C.C. présenta un intéressant programme d'acrobatie et de musique donné par la troupe Plamondon de Saint-Raymond, et le Service de Ciné-photo de Québec.

Encore même enthousiasme de la part des coopérateurs pour faire salle comble.

Après l'ouverture par l'orchestre, M. le maire Ovila Prévost dit le mot de bienvenue. Il le fit avec son cœur comme toujours, et reçut de généreux applaudissements.

M. Maxime Plamondon agissait comme maître de cérémonie.

Tous les numéros au programme furent réussis et bien goûtés par l'assistance.

M^{lle} Carole Paquet charma par ses chants, interprétés avec beaucoup de naturel, et remarquablement bien accompagnés par l'accordéoniste M. Gilles Châteauvert.

Une intéressante causerie fut donnée par M. Maxime-L. Plamondon, propagandiste de la Fédération de l'U.C.C. Il définit ce qu'est l'U.C.C., expliqua sa raison d'être, et le bien qu'elle peut apporter aux cultivateurs s'ils sont nombreux et forts dans leur union.

M. Alcide Fradette, président de la Fédération, fit aussi un excellent discours sur le travail accompli par l'U.C.C. et mit en relief son rôle et son importance pour le cultivateur.

M. Jean-Marie Leblond, président local, appelé à porter la parole, exprima des remerciements à ses concitoyens d'avoir si bien répondu à l'appel, à M. le maire, à M. le curé, à la troupe Plamondon,

aux musiciens, aux conférenciers, au Service Ciné-Photo.

Comme mot de la fin, M. le curé se dit heureux de voir tant de ses paroissiens fidèles à suivre les cours donnés durant cette semaine sur la Coopération. « Je vous en félicite, et ne vous invite pas à entrer dans l'U.C.C. mais je vous y pousse, vous y pousse. »

Films présentés : *Le couronnement de la reine Élizabeth, Les femmes dépareillées*, etc. . . .

La paroisse est la coopérative des familles. Groupées sur un territoire restreint, elles se connaissent et sont disposées à s'entraider. Cette semaine de la coopération aura pour effet bienfaisant de développer cet esprit paroissial, ce magnifique sens de l'entraide et de la charité entre les membres de la famille paroissiale, sur lequel on peut fonder les plus beaux espoirs. Cette initiative devra se renouveler, selon les désirs mêmes de notre population qui en éprouve les bienfaits.

Bénédition des bureaux de la Caisse populaire de Sillery

SILLERY a sa Caisse populaire depuis octobre 1943. Son actif dépasse actuellement le demi-million. Elle est en pleine voie de développement. Aussi, ses dirigeants ont-ils jugé, avec l'assentiment de ses membres, le moment venu de la loger chez elle, de lui assurer des bu-

reaux modernes pour les mieux servir.

Samedi, le 12 juin 1954, à 2 heures p.m., M. le chanoine Eugène Delisle, curé, présida à la bénédiction de ses locaux et prononça une brève allocution. Adressèrent également la parole aux sociétaires présents à la céré-

monie MM. Paul-Émile Doyon, président, Madame Gérard Guay, qui remplaçait son mari, maire de la ville de Sillery, qui était en voyage, et M. le sénateur Vaillancourt, gérant de l'Union régionale de Québec et de la Fédération des Caisses populaires Desjardins de Québec.

Apparaissent sur la photo ci-dessous reproduite, de gauche à droite : MM. Guy Ferland, du Conseil de surveillance ; Paul-Émile Charon, assistant secrétaire de la Fédération des Caisses populaires Desjardins ; P.-E. Doyon, président ; Madame Gérard Guay, épouse du maire de Sillery ; Émile Gignac, jr., président du Conseil de surveillance ; Alphonse Gignac, échevin et membre de la Commission de crédit ; Placide Bellavance, directeur ; Ernest Guimont, gérant de la Caisse populaire de Québec-Est ; l'honorable sénateur Cyrille Vaillancourt ; François Adam, directeur général de la Société d'Assurance des Caisses populaires ; Robert Bellefeuille, vice-président de la Caisse ; le chanoine Eugène Delisle, curé de Saint-Colomb de Sillery qui a fait la bénédiction ; Robert d'Anjou, président de la Commission scolaire ; Roland Drolet, gérant actuel ; J.-A. Verret, directeur ; Dr Antoine Bossinotte, directeur ; Yvon Nadeau ; Clément-T. Dussault, secrétaire ; J.-S. Proulx, président de la Chambre de Commerce ; André Gauvin, de l'Appel ; René Constantineau, président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Yves ; Anatole McCann et L.-P. Ouellet, de l'O.J.S.



Son Éminence le cardinal Paul-Émile Léger bénit l'édifice de la Caisse centrale Desjardins à Montréal

Le 16 mai dernier, les dirigeants des Caisses populaires de Montréal avaient l'honneur de recevoir dans l'immeuble qui abrite les services de la Caisse centrale Desjardins de Montréal et de l'Union régionale de Montréal des Caisses populaires Son Éminence le cardinal Léger qui avait accepté de présider à la bénédiction de cet imposant édifice. Une foule d'au-delà de 1,000 personnes s'était rendu à l'invitation des administrateurs et entourait un groupe imposant de représentants de la Fédération des Caisses populaires de Québec, des délégués du gouvernement provincial et de la cité de Montréal des différentes Unions régionales et Caisses centrales de la province.

Plusieurs membres du clergé et représentants de communautés religieuses entouraient Son Éminence.

Toutes les banques avaient tenu à se faire représenter et on notait, tout particulièrement, le vice-président de la *Chase National Bank*, de New-York, Mr. Harry P. Hillen. Les maisons de courtage étaient aussi représentées.

Parmi les invités présents on pouvait voir : M. le commandeur Laurent Létourneau, président de la Fédération des C.P.D. ; M. le sénateur Cyrille Vaillancourt, directeur-gérant de la Fédération des C.P.D. ; M. le député Roche, représentant le gouvernement provincial ; M. Jean-Paul Hamelin, conseiller municipal, représentant la ville de Montréal ; MM. J.-G. Ratelle et J.-E. Lefrançois, députés fédéraux ; M^e Eugène Thérien, président-général de la Société Saint-Jean-Baptiste ; M. Paul-Émile Robert, trésorier-général de la Société Saint-Jean-Baptiste ; M^e Mario Dumesnil, président de l'Association de la Jeunesse canadienne-française ; M^e Honoré Parent, président de la Fédération des Scouts catho-

ques ; M. Dan. J. Murphy, membre de la Commission Legault ; M. Gérard Gauthier, président de l'Union régionale de Joliette ; M. Marcel Gravel, gérant de l'Union régionale de Joliette ; M. François Adam, gérant-général de la Société d'Assurance des Caisses populaires ; M. Alfred Rouleau, gérant-général de l'Assurance-Vie Desjardins ; M. Gérard Beaudry, gérant, Centre de psychologie et de pédagogie ; Révérend Père Stanislas-A. Laroche, provincial, o.m.i. ; Très Révérend Père Hervé Blais, provincial, o.f.m. ; Révérend Père Laurent Lapalme, supérieur provincial, C. Sainte-Croix ; Révérend Père Germain-Marie Lalande, c.s.c., collègue Saint-Laurent ; M. David Bessette, président national, L.O.C. ; M. Charles Thibault, président, service d'Éducation familiale ; M. Gilles

Thibault, président, service d'Éducation familiale ; M. Gilles Duplessis et M. Dérôme, architectes ; MM. Irénée et Georges Proulx, contracteurs généraux ; Révérend Père Adrien Théoret, s.j. ; Révérend Père Georges Rochon, s.j. ; M. H. Chrétien, gérant, Société d'administration et de fiduciaire.

Plusieurs Caisses populaires étaient représentées par leurs administrateurs.

Depuis déjà quelques années les administrateurs étudiaient des projets de construction ; la rareté des matériaux et les restrictions sur l'emploi de l'acier faisaient remettre de jour en jour la possibilité de construire un immeuble qui permettrait à la Caisse centrale Desjardins de Montréal et à l'Union régionale de donner un service qui devenait de plus en plus impérieux par l'accroissement

Accompagnent Son Éminence le cardinal Paul-Émile Léger, archevêque de Montréal, présidant à la bénédiction de l'édifice de l'Union régionale et de la Caisse centrale Desjardins de Montréal, M. l'abbé Philémon Desmarchais, qui fut pendant plusieurs années aumônier et propagandiste de ces deux organismes, M. l'abbé Marc Dulude, aumônier et propagandiste pour les Caisses du diocèse de Valleyfield faisant partie de l'U. R. de Montréal, et M^e Paul Touchette, secrétaire de Son Éminence. Sur l'estrade, à l'extrême gauche, apparaît le président, M. Émile Girardin.



rapide des actifs des Caisses populaires affiliées.

Le 19 octobre 1951 la Caisse centrale achetait des terrains situés dans le nord de la ville sur le boulevard Saint-Laurent. MM. Duplessis, Labelle et Dérôme, architectes, recevaient instructions de préparer des esquisses.

Le 19 septembre 1952 le département de la défense du gouvernement fédéral accordait les permis nécessaires et le 25 octobre de la même année, MM. Proulx & Frères, entrepreneurs généraux, commençaient les travaux et le 18 décembre 1953, l'édifice était terminé. Cet édifice de 75 pieds de façade par 70 pieds de profondeur est occupé par la Caisse centrale Desjardins, l'Union régionale de Montréal des Caisses populaires, la Société d'Assurance des Caisses populaires et l'Assurance-Vie Desjardins qui ont un bureau à Montréal.

Une voûte de 29 pieds par 45 pieds construite suivant les exigences des assureurs, munie d'une porte à toute épreuve et équipée suivant les données les plus modernes, permet à la Caisse cen-

trale Desjardins de Montréal d'offrir aux Caisses affiliées un service de mise en garde de premier ordre offrant toute la sécurité possible aux valeurs qui lui sont confiées.

Déjà de nouveaux services organisés tant par l'Union régionale que par la Caisse centrale fournissent aux Caisses affiliées des moyens de rendre leur travail plus fructueux et de faire bénéficier les sociétaires d'avantages nombreux et précieux. D'autres viendront s'ajouter dans un avenir rapproché et chacun, ainsi, bénéficiera du placement que les administrateurs ont effectué.

La Caisse centrale Desjardins de Montréal fut fondée le 17 mai 1936 à la suite d'un rapport favorable d'une commission nommée le 31 mars 1935, composée de MM. Hector Blain, Dieudonné Godard, Paul Tremblay, E. Lusignan et Wilfrid Guérin, n.p.

Depuis 1925 il était question de cette fondation aux assemblées générales annuelles. En effet, M. Gérard Tremblay, chef du secrétariat de l'Union régionale des Caisses populaires du district

de Montréal, en faisait mention dans son rapport annuel du 3 mars 1925. Le 19 février 1933, M. l'abbé Hervé Robert, p.s.s., fait adopter un vœu par l'assemblée générale préconisant la fondation d'une caisse régionale. Le 15 août 1934, le conseil d'administration de l'Union régionale est unanime à décider que la fondation d'une Caisse régionale pour les Caisses populaires de Montréal serait désirable. Enfin, le 31 mars 1935, la commission chargée de faire l'étude de ce projet est nommée à l'assemblée générale et le 15 avril 1936 il est décidé de convoquer une assemblée générale pour fonder la Caisse centrale Desjardins de Montréal le 17 mai 1936. Vingt-trois Caisses populaires signent les documents de fondation et deviennent par leur souscription au capital social membres fondateurs et propriétaires de la nouvelle société coopérative. Actuellement 211 Caisses populaires détiennent le capital social de la Caisse centrale Desjardins de Montréal, soit \$1,400,000. et l'actif total s'élève à près de douze millions.

DISCOURS DU PRÉSIDENT, M. ÉMILE GIRARDIN

À l'intention de nos lecteurs, nous sommes heureux de reproduire au texte le discours prononcé par M. Émile Girardin, président de l'Union régionale, à l'occasion de la bénédiction de l'édifice de la Caisse centrale Desjardins de Montréal et de l'Union régionale, puis l'allocution reconfortante et tonifiante, et que tous méditeront avec grand profit, de Son Éminence le cardinal Paul-Émile Léger qui a suivi.

Éminence,

Les représentants et délégués de nos Caisses populaires affiliées vivent présentement des heures inoubliables. Ils ont l'insigne honneur d'avoir parmi eux un Prince de l'Église qui a bien voulu faire descendre les bénédictions du Seigneur sur ce nouvel édifice des Caisses populaires Desjardins, sur ceux qui se dévouent au succès de cette œuvre de rédemption sociale.

Les quelques 5,000 dirigeants et employés des 220 Caisses, nos 200,000 sociétaires seraient dans la même jubilation si pareille faveur leur avait été accordée. Nous les avons cependant priés de s'unir à nous dans la récitation du chapelet ; ils ont ainsi participé à cette montée d'Ave vers Notre-Dame de Ville-Marie, qui a sûrement entendu leurs voix suppliantes.

Éminence, votre présence parmi nous marquera d'un sceau inaltérable la page d'histoire que les Caisses populaires Desjardins écrivent aujourd'hui.

Nos invités d'honneur ; membres du clergé, supérieurs et provinciaux de communautés religieuses, autorités fédérales, provinciales, municipales et scolaires, présidents et dirigeants généraux d'institutions financières, présidents et gérants de la Fédération de Caisses et d'Union régionales, dirigeants d'œuvres et d'associations, amis de toujours, nos invités d'honneur, dis-je, forment le cortège de votre Éminence, tout en apportant leur témoignage de sympathie à notre œuvre économique-sociale.

Invités d'honneur, recevez l'expression de notre reconnaissance pour le geste fraternel que vous posez.

Avant de vous présenter, Éminence, les responsables de cette réalisation, permettez-nous de remonter très brièvement à 1900 alors que Monsieur Alphonse Desjardins, agenouillé au pied du Sacré-Cœur, demandait la force de poursuivre son œuvre, malgré les moqueries de son entourage et de ses amis.

Une prière... quel bon augure pour notre mouvement !

La Providence a soutenu son courage et à sa mort, en 1920, il nous léguait son héritage : 102 Caisses, 31,000 sociétaires, et \$6,300,000 d'actif.

Cet héritage comportait aussi la responsabilité de donner à l'œuvre les assises d'une institution permanente.

C'est alors que les Unions se fondent. À côté des pionniers, chanoine Grondin, abbé Trudel, curé Poisson, Cyrille Vaillancourt, on trouve les noms des notaires Guérin et Poirier, de l'abbé Edmour Hébert, de MM. Laurent Létourneau, Adislas Paiement, etc. . . .

Puis en 1932 naît la Fédération des Unions qui se donne la mission d'unifier la doctrine et d'assurer un contrôle efficace sur les opérations des Caisses. Et

l'œuvre se développe sous l'impulsion des disciples de Desjardins qui se font de plus en plus nombreux.

Il reste à poursuivre cette œuvre dans l'avenir, en faisant notre profit des enseignements du passé ; il nous reste à écrire la suite de son histoire. Les œuvres belles, fortes, durables ont eu, pour la plupart, une origine modeste. Avant d'atteindre à la vraie grandeur, il leur a fallu ce postulat.

Desjardins a suscité des âmes généreuses qui se sont appliquées à conserver l'œuvre dans la ligne droite d'une doctrine sûre. Les officiers de la Fédération sont en vigie ; ils ne se contentent pas de regarder les voiles se gonfler sous la pression du vent de la propagande et de la renommée, ils gouvernent le navire. Capitaine, pilote, officier et matelots savent se diriger vers le phare dont l'Église entretient la lumière par sa doctrine sociale.

Les directeurs, commissaires de crédit et conseillers de surveillance de l'Union régionale et de la Caisse centrale sont aussi au premier rang de ces officiers d'amirauté à qui les Caisses doivent leur orientation. Tous se penchent charitablement sur chacun des problèmes que les Caisses soumettent ou suscitent.

À l'exemple de ces officiers d'état-major, les administrateurs de nos Caisses affiliées, sans aucun espoir de jetons de présence, consacrent des heures à la gestion des fonds confiés à leur garde.

Les Commissaires de crédit, sans escompter la reconnaissance des emprunteurs, dispensent le crédit aux sociétaires momentanément éprouvés ou désireux d'améliorer leur sort. Les Conseillers de surveillance, qui représentent l'assemblée générale en permanence, apportent au gérant un soutien charitable.

Et ce gérant qui, au tout début, a sacrifié son temps est le seul administrateur rémunéré, mais parfois très faiblement.

Tous l'aiment leur Caisse, précisément parce qu'elle leur a coûté de la peine, il y sont attachés parce qu'ils ont conscience du bien que, par elle, ils répandent autour d'eux.

Dans nos Caisses il y a une tradition à laquelle nous tenons, ce qui n'empêche pas l'évolution constante des méthodes employées pour réaliser le but du fondateur.

La doctrine du commandeur Desjardins a été vivifiée par la flamme d'amour du prochain qui ressort de l'encyclique *Rerum Novarum*. Voilà, Éminence, la

Pierre d'assise de notre œuvre des Caisses populaires. C'est à cette source que les militants de la coopération d'épargne et de crédit ont puisé leur force d'agir.

Les Caisses sont nées pour demeurer des Caisses avec leur mission bien précise. Nos Caisses sont des écoles moralisatrices qui enseignent l'épargne, et, à ce titre, elles remplissent leur rôle social en participant au mieux-être collectif.

Les Caisses font leur part dans l'œuvre entreprise à Montréal pour éduquer la jeunesse à l'épargne.

C'est à l'union de toutes les énergies et à la communion de toutes les pensées que les Caisses d'épargne scolaires doivent leur succès. Toutes les institutions, banques et Caisses populaires, sont entrées dans le mouvement avec générosité et une compréhension qui ont fait l'admiration des éducateurs.

Autorités scolaires, chef d'institutions, éducateurs, parents et élèves ont voulu semer et la récolte est déjà abondante.

Cette campagne en faveur de l'épargne a reçu une nouvelle impulsion avec le mot d'ordre lancé par Son Éminence au club Richelieu. Ce mot d'ordre est affiché dans toutes les classes de nos écoles de Montréal et dans tous les locaux des Caisses populaires de la province. Merci à la Commission scolaire et à la Fédération des Caisses.

À la Fédération de Québec, le mot d'ordre s'est répandu grâce à l'esprit toujours en éveil de M. le commandeur Laurent Létourneau, président, et du commandeur Cyrille Vaillancourt, directeur-gérant, deux apôtres de l'épargne, deux éducateurs.

À Montréal, tous savent la participation que le président de la Commission, M. Eugène Doucet, a voulu prendre dans la réorganisation de nos Caisses d'épargne scolaires.

Permettez-moi d'ajouter des noms qui méritent d'être retenus quand on parle de Caisses populaires :

Présidents de l'Union depuis le 27 juin 1924 : M. H.-L. Auger (1924-1926), M. Hector Blain (1926-1930), M^e Eugène Poirier (1930-1945), M^e Jacques Perrault (1945-1950), M. Benjamin Béland (1950-1954), M. Émile Girardin (1954-).

Les secrétaires : M. Gérard Tremblay (1924-1932), M^e Wilfrid Guérin (1932-1935), M. Émile Girardin (1935-1954), M^e J. Médard Leduc (1954-).

À la Caisse centrale : gérant de mai 1936 à 1944, Émile Girardin ; de mai 1944 à 1954, Lucien Rémillard.

Aumôniers : M. l'abbé Lafortune, M. l'abbé Boileau, R. P. Deguire, s.j., R. P. Lebel, s.j., M. l'abbé Desmarchais, M. l'abbé Marc Dulude, de Valleyfield, M. l'abbé Jules Delorme.

Conseiller juridique : M^e Jacques Perrault.

Nos directeurs actuels : MM. J.-P. Labelle, 1^{er} vice-président ; Urbain Nantel, 2^e vice-président ; Lucien Rémillard, gérant ; M^e Médard Leduc, secrétaire ; MM. Benjamin Béland, Philippe Turcotte, J.-A.-D. Valiquette, J.-A. Parenteau, Adolphe Dumontier, Edmond Lusignan, Henri Pintal.

Commissaires de crédit : MM. C.-A. Jobin, Eugène St-Maurice, Henri Bordeleau.

Conseillers de surveillance : MM. Conrad Giguère, Wilfrid St-Pierre, Paul Lacaille.

Les aumôniers : M. les abbés Dulude et Delorme.

Conseiller juridique : M^e Jacques Perrault.

Directeur des relations extérieures : M. J.-O. Lefebvre.

Assistants-gérants : MM. Alexandre Thuot à la Caisse centrale, J.-Gaudiose Hamelin à l'Union régionale.

Nous avons perdu récemment un pionnier à Montréal dans la personne de M. Jean-Baptiste Beaudoin. Ayons pour son âme une fervente prière. Mais il est une autre personne que nous avons perdue et, cette fois-ci, c'est vous, Éminence, qui nous l'avez enlevée. Vous avez rappelé près de vous celui qui pendant quinze ans s'était identifié avec les Caisses. Le départ de l'abbé Desmarchais a causé un grand vide.

Éminence, vous nous l'avez retiré graduellement, sans doute pour nous habituer à ne plus le voir, à ne plus le consulter. Nous devons vous remercier de ne pas l'avoir appelé dès que l'idée vous en est venue pour une première fois.

Nous nous inclinons parce que nous vous aimons bien.

L'abbé Delorme, le neveu, que vous avez désigné, nous arrive presque tout droit des Hautes Études Commerciales. C'est parce que vous nous aimez bien que vous nous avez envoyé ce nouvel apôtre.

À l'Union et à la Caisse centrale il a fallu augmenter le personnel, développer des Services. Le moment était arrivé d'avoir pignon sur rue. Les membres du Conseil d'administration et les autres officiels ont étudié soigneusement les besoins des deux organismes avant de confier leur projets aux architectes Du-

plessis, Labelle et Dérôme, aux constructeurs Proulx et Frères et aux nombreux sous-contracteurs.

Auteurs et réalisateurs, inspirés par le comité de construction, ont conjugué leurs talents pour allier à la solidité du bâtiment l'élégance de la forme.

Deux personnes n'ont pas ménagé leurs démarches, ce sont Messieurs Béland et Rémillard.

Tous les employés de l'Union et de la Caisse centrale semblent heureux d'y vivre et apportent à leur travail une attention redoublée.

Associés donc de grand cœur tous nos employés ; assistants-gérants, directeur des relations, propagandistes, inspecteurs, comptables, commis et sténos aux succès de l'institution. Tous sont de la famille.

Réalisations :

Union : 220 Caisses, 200,000 sociétaires, \$85,000,000 d'actif.

Fédération de Québec : 1,200 Caisses, 750,000 sociétaires, \$315,000,000 d'actif.

Caisses scolaires : 263 Caisses, 83,000

sociétaires, \$1,500,000. sur \$3,000,000. déposés en 5 ans.

Dans la province : 1,631 Caisses, 148,500 déposants.

Écoles : en 1953-54 : \$1,350,000. en dépôts au cours de l'année.

Sur la façade deux figures retiennent notre attention : le semeur et le moissonneur.

Le semeur qui possède les vertus de l'épargnant : prudence, force, prévoyance et tempérance.

Le moissonneur qui sait bien que l'engrangement n'est qu'un aboutissement d'une longue série de travaux.

Semeur et moissonneur, jour après jour, apportent au terrain les amendements indispensables, c'est-à-dire les améliorations de toute nature ; sèment dans les sillons les grains sélectionnés d'une propagande à éduquer, informer, convaincre ; préservent la future récolte contre les mauvaises herbes qui sont les incompréhensions, les intérêts particuliers, les exigences inconsidérées.

Toutes ces choses ne risquent-elles pas, si l'on n'y prend garde, de compromettre la récolte.

Permettez-moi, Messieurs, de rappeler quelques anniversaires en 1954 : les 10 ans de gérance de M. Rémillard ; les 30 ans de l'Union régionale ; le 100^e anniversaire de naissance de Desjardins.

Permettez-moi d'ajouter non pour exprimer un sentiment d'orgueil mais de fierté mes deux 35 ans, de mariage et d'entrée aux Caisses. Mes 20 ans à la gérance de l'Union.

Mais pour nous, Éminence, il est un anniversaire qui nous permet d'exprimer des vœux ardents, c'est le 25^e anniversaire de votre ordination sacerdotale. Nos prières se sont ferventes et se joindront à celles de tous les fidèles de votre diocèse.

Sociétaires de caisses, à quelque titre que nous soyons, louons le Seigneur des bienfaits qu'il ne cesse de nous prodiguer et entrons aujourd'hui dans la cité merveilleuse, où la charité est pratiquée sous toutes ses formes ; vivons intensément une vie imprégnée du commandement qui résume tous les autres. L'amour du prochain.

Que notre devise soit toujours : « L'Union pour la vie ».

Éminence, voilà notre œuvre !

ALLOCUTION DE SON ÉMINENCE LE CARDINAL PAUL-ÉMILE LÉGER

Monsieur le Président,

Je crois que la réponse à votre discours nous la trouvons dans cette assemblée, qui est devant vous. Vous venez de nous dire ce que sont les Caisses populaires. Mais il est difficile de convaincre des milliers de personnes, appartenant à toutes les classes de la société, qu'une œuvre telle que celle que vous venez de décrire existe et remplit son rôle, à moins que nous ne constatons les résultats de son activité.

Les Caisses ont donc accompli leur mission, puisque un peuple entier s'est levé et a répondu à votre invitation. Car c'est bien un peuple qui est présent devant nous : ce sont évidemment les représentants des différentes régions du pays ; mais l'État lui-même a envoyé ses délégués : l'État fédéral, l'État provincial ; les Municipalités, les Corps publics, les Banques. Tous sont venus pour vous dire que les Caisses populaires accomplissaient dans notre milieu social une œuvre essentielle et efficace.

Si ce que vous faites ne répondait pas à des besoins urgents, il est évident que ces hommes, qui ont de lourdes responsabilités, seraient restés chez eux ce soir, afin de goûter quelques heures d'un repos bien mérité en ce beau dimanche de

printemps, le premier beau dimanche de l'année. Cependant les Caisses populaires ont une telle attraction sur les volontés qu'elles nous ont arrachés à nos milieux de vie, pour nous conduire dans cette centrale qui est devenue le siège social des Caisses populaires de l'Union régionale de Montréal. J'avais donc raison de dire que la réponse la plus élogieuse à votre allocution, vous la trouviez dans la présence de tous ces distingués visiteurs qui remplissent votre maison.

Vous avez souligné le départ de Monsieur l'abbé Desmarchais. C'est un problème que nous ne discuterons pas en public ! Je vous avais averti discrètement dès mon arrivée dans le diocèse que Monsieur Desmarchais serait appelé à nous rendre des services. Je prévoyais qui pourrait le remplacer, mais il fallait attendre un peu. La chose est faite, mais j'ai l'impression que la séparation n'est pas totale, et que bien des liens continuent encore à unir Monsieur l'abbé aux Caisses populaires... Je profite de l'occasion pour exprimer à tous les abbés propagandistes, à tous les apôtres de l'idée des Caisses populaires, mon admiration, et je suis heureux d'affirmer devant vous, Messieurs, que ces prêtres

accomplissent une œuvre vraiment apostolique, une œuvre d'Église.

Et justement, pourquoi l'Église est-elle ici ? Il doit bien s'en trouver quelques-uns parmi vous, pour déclarer que tout marcherait aussi bien si l'Église n'y était pas. Et ce petit sourire que je découvre sur vos lèvres est le signe évident que vous approuvez la pensée que je viens d'exprimer. Oui, pourquoi l'Église est-elle ici ? Que de fois nous entendons cette idée exprimée dans tous les milieux sociaux : « L'Église ne devrait pas s'occuper des choses temporelles ; l'Église ne devrait pas intervenir dans les choses purement et strictement économiques. » Mais y a-t-il des problèmes uniquement, strictement économiques ? Y a-t-il une activité humaine qui soit complètement dégagée de tout lien avec l'ordre moral, avec des problèmes de culture et de civilisation ?

L'activité humaine est une chose difficile à analyser. Le grand mur qui sépare le monde aujourd'hui consiste dans une conception différente de la civilisation humaine. D'un côté, les uns enseignent que l'homme est essentiellement un être terrestre, dont les frontières ne dépassent pas l'horizon qu'il embrasse par son regard. L'homme

est un être voué à la terre, attaché à la terre et dont toutes les actions sont terrestres.

Si cette vérité exprime la réalité totale, s'il est vrai que l'homme est terrestre et n'est que terrestre, alors ne pensons plus à l'au-delà. Il n'y a plus d'unique nécessaire, ou plutôt il y a un unique nécessaire, et c'est l'économique. L'homme économique devient l'homme essentiel. Le sommet du monde, c'est l'économique. Les relations les plus importantes qui existeront entre les hommes seront des relations économiques. Et cet homme, lorsqu'il voudra s'organiser en société, organisera une société économique, dont tous les rouages seront des problèmes économiques ; faire de l'argent, amasser de l'argent, faire produire l'argent, donner à cet argent une efficacité de façon à ce que l'homme par l'argent et par les biens terrestres, puisse arriver à sa destinée.

Nous admettons, Messieurs, que l'homme économique existe, mais il est une partie de l'activité de l'homme total. Aussi les rapports des hommes entre eux ne seront jamais soumis à la seule science économique. Il y a aussi des rapports qui sont régis par une science supérieure qui s'appelle la morale. La morale unit l'homme à Dieu en rectifiant sa volonté ; en faisant en sorte que sa volonté soit conforme au but pour lequel Dieu l'a placé sur la terre ; et les hommes devront aussi observer les principes de la morale, suivre ses applications dans les différentes attitudes qu'ils prendront, lorsqu'ils auront à traiter les uns avec les autres.

Différentes doctrines ont essayé d'expliquer ce jeu des rapports des hommes entre eux et ont proposé des solutions pour organiser la production, la consommation, la distribution, la circulation des biens. Le libéralisme économique s'est occupé de la production et de la consommation, mais en oubliant la dignité de la personne humaine. C'est pourquoi l'Église l'a condamné. Le socialisme sous toutes ses formes a voulu confier la distribution et la production à l'État. L'Église s'éloignera également de cette doctrine à cause de son mépris de la personne humaine.

L'Église enseigne que l'économique a une activité propre et des techniques qui ne relèvent pas de sa compétence. Ce n'est pas l'Église qui organise des prêts et qui enseigne la manière de recevoir les dépôts. Tout ceci relève de la technique. Mais l'Église a la mission d'enseigner aux humains comment ils doivent utiliser les

richesses de la terre. Les richesses ne peuvent pas être accumulées uniquement pour rendre heureux quelques hommes. Les richesses doivent permettre à tous les hommes de vivre de façon à ce qu'ils puissent réfléchir, remplir leurs obligations, pratiquer la vertu et sauver leur âme.

L'Église ne peut pas approuver un système de vie qui consiste à travailler pendant quelques jours pour gagner de l'argent qui sera dépensé dans des plaisirs coupables durant des loisirs toujours plus nombreux. Telle n'est pas la pensée de l'Église ! L'Église croit que si les hommes gagnent plus d'argent à cause des moyens de production plus efficaces, ils doivent profiter des heures de liberté qui leur sont données pour chercher des moyens d'éducation et de culture personnelle.

Les Caisses populaires ne sont pas seulement des voûtes où on accumule la richesse des sociétaires et des déposants : *les Caisses populaires ont toujours voulu être et sont des écoles d'épargne qui poursuivent une tâche d'éducation auprès de la jeunesse et de la classe laborieuse.* L'Épargne devient un élément d'entraide, de prospérité pour d'autres humains qui n'ont pas toujours eu les mêmes occasions d'amasser quelques richesses.

Il y a donc un bon usage des richesses, et ceci il faut l'enseigner à la jeunesse. La jeunesse qui va à l'école ne doit pas seulement apprendre la grammaire et l'arithmétique, il faut l'initier à l'application de ces règles. On peut connaître sa grammaire et écrire pitoyablement sa langue ; de même on peut connaître les règles du calcul, et être un bien mauvais administrateur. Les Caisses populaires apprendront aux jeunes à administrer leurs biens avec prudence. Ceux-ci donneront à leur petite richesse un rayonnement social en aidant la communauté humaine où la Providence les a placés, de façon à ce qu'il y ait un peu plus de bonheur autour d'eux.

De plus en plus, même chez ceux qui ne partagent pas notre sainte foi, nous découvrons une conception de l'économique qui transcende la simple circulation des biens, la production, la consommation, et qui tend vers l'humain, vers le social. Il y a aujourd'hui une préoccupation de donner à tous les biens de la terre, quels qu'ils soient, un aspect humain, de faire en sorte que les usines deviennent plus humaines, et que notre génération n'ait pas à subir le blâme que Pie XI formulait dans son encyclique

Divini Redemptoris : « La matière première entre dans les usines dans un état brut, et sort des usines transformée et embellie pendant que les hommes entrent dans les usines avec des âmes immortelles et en sortent très souvent dans un état d'abrutissement. » C'est ce concept social que nous voulons faire pénétrer dans toutes les couches de la société et pour cela les Caisses populaires nous rendront un grand service, parce qu'elles veulent développer un esprit de famille.

Tout à l'heure, Monsieur le Président disait que sur le fronton de cet édifice, on avait exprimé dans la pierre, l'esprit des Caisses populaires : l'esprit et les vertus du semeur ; l'esprit et les vertus du moissonneur. Je résumerai cet esprit du semeur et celui du moissonneur en deux mots : le semeur, c'est un homme qui a confiance ; le moissonneur, c'est un homme prévoyant. Le semeur doit pratiquer la confiance. Il peut avoir toutes les qualités et posséder un bon champ ; il peut jeter dans les sillons les grains avec précision, en utilisant une machine perfectionnée ; quand il a travaillé pendant un mois à jeter la semence dans la terre en suivant toutes les lois de la technique, il doit attendre, avec confiance, car ce n'est pas lui qui fait lever le soleil et tomber la pluie au moment opportun. Dieu aura toujours le dernier mot, et c'est, hélas ! ce que notre génération tend à oublier. Plusieurs placent leur confiance dans un tracteur dernier modèle et ignorent les Rogations ! Les techniques sont utiles mais elles ne remplaceront jamais l'âme et le cœur.

L'homme n'est pas un être économique. L'homme est un être dont la destinée dépasse la terre. Il pourra, pendant son séjour ici-bas, s'occuper d'économique, posséder les biens que Dieu a mis à sa disposition, les organiser ; mais si en les organisant il oublie le pourquoi de sa présence sur la terre, il bâtit les barreaux de sa propre prison. Il ressemblera à un gérant de banque, occupé dans la voûte à ranger des millions, mais qui oublie que la porte compliquée se referme automatiquement et qui devient prisonnier avec ses millions. Il meurt avec eux. L'homme est fait pour vivre le regard tourné vers le ciel, le cœur rempli de confiance envers son Père du ciel.

Le moissonneur doit pratiquer la vertu de prévoyance. Notre peuple a besoin d'être prévoyant dans l'ordre terrestre, car ce que je viens de dire au sujet de la confiance ne dispense pas de la réflexion.

Si l'homme doit garder un regard tourné vers le ciel et marcher avec rectitude, il doit aussi s'occuper des choses temporelles. Or, Messieurs, il est évident, qu'en ce moment, notre peuple est sollicité par des appâts qui cachent des pièges dangereux.

Ainsi on offre à beaucoup de nos propriétaires terriens des sommes fabuleuses pour acheter leurs biens. Mais comment utiliseront-ils ces dollars? Je n'en sais rien. Si ce phénomène était isolé, il ne serait pas inquiétant. Mais un grand nombre de nos gens de la campagne, tentés par ce miroitement du dollar, vendent leurs terres et seront demain des déracinés. Un trop grand nombre de jeunes sont attirés vers les villes par les salaires élevés. Après plusieurs années, ils ne seront peut-être pas plus avancés au point de vue économique que ceux qui auront essayé de préparer leur avenir d'une façon plus humble, en tenant compte des réalités de la vie. Je crois que les membres des Caisses populaires doivent faire comprendre à la jeunesse qu'un pied de terre, possédé et cultivé, est une richesse plus grande que quelques dollars qui se volatilisent dans des mains qui ne sont pas prévoyantes.

Il faut que le moissonneur soit prévoyant. Car le moissonneur qui a

recueilli dans son champ une moisson abondante et qui l'a engrangé, peut se dire : « Voilà, c'est la fortune ! Nous avons eu une belle récolte. La grange est pleine, nous vendrons tous ces biens. » Et aveuglé par la griserie de posséder davantage, notre moissonneur vend tout, jusqu'au dernier grain. Quand arrivera le printemps suivant, il n'aura plus rien à mettre en terre ; il aura manqué de prévoyance. Il faut que le moissonneur garde des réserves qu'il pourra jeter dans la terre au printemps suivant, afin de redevenir confiant, parce que l'homme sera un éternel semeur et un éternel moissonneur. Il devra toujours pratiquer ces deux métiers, et ceci dans tous les ordres. L'ouvrier qui reçoit sa paye à la fin de la semaine, c'est un moissonneur ; mais il arrive, hélas ! que ce moissonneur, rendu au lundi matin, n'ai plus beaucoup de récolte !

Messieurs, soyez des banquiers avertis. Ayez un personnel compétent. Que les bureaux des Caisses populaires soient aussi bien organisés que les bureaux des grandes banques. L'Église ne vous défendra jamais de vous présenter devant les autres institutions économiques avec des bureaux aussi bien organisés que les leurs. Mais l'Église veut que dans ces

bureaux, il y ait une âme. Elle veut que vous pratiquiez les vertus morales et sociales ; les vertus humaines d'action ; les vertus du semeur et du moissonneur. Voilà ce que l'Église veut vous enseigner. Et j'ai l'impression que vous sentez vous-même le besoin de la présence de l'Église...

Ce que je dis en ce moment est vécu éloquemment dans cette centrale. Vous formez présentement une belle famille. Ce soir, vous éprouvez ce sentiment très doux d'être unis et vous repartirez tout à l'heure, vous braves gens de la campagne, membres de ces petites Caisses installées dans les sous-sols des églises et des presbytères, avec un sentiment de fierté et de confiance.

Quand nous aurons couvert notre pays de ces institutions, sans faire de tort à qui que ce soit, sans concurrence déloyable, lorsque nous aurons mis à exécution ce plan d'action, et ce plan d'éducation, peut-être que les dix années d'épreuve dont j'ai parlé il y a quelques temps, se seront écoulées en laissant dans nos cœurs une immense espérance. Notre peuple aura encore une fois contourné le cap de la tempête et reprendra sa marche vers les destinées que la Providence lui avait fixées.

En semant dans son champ, il a ensemencé sa paroisse

La Semaine de la coopération a été fertile en initiatives aussi fécondes que variées dans la plupart de nos centres agricoles et ouvriers.

Nous nous en voudrions de ne pas porter à l'attention de nos lecteurs ce beau geste de reconnaissance des mérites d'un vrai coopérateur ; Pierre Turgeon, de Saint-Anselme de Dorchester, qui s'est vu décoré, au cours de la Semaine de la coopération, de l'Ordre du Mérite coopératif au quatrième degré par le Conseil de la Coopération du Québec.

On avait déjà reconnu officiellement les qualités professionnelles de ce cultivateur modèle de chez nous en le nommant commandeur de l'Ordre du Mérite agricole (1942) après avoir conquis le

Lauréat de la médaille d'or dans un concours de ferme où M. Turgeon s'était particulièrement distingué. Cette fois-ci, on a rendu hommage à ses qualités de cœur et d'esprit, à son sens social, à ses vertus d'excellent citoyen qui a su donner de lui-même pour aider les membres de la grande famille paroissiale.

Pierre Turgeon a incarné durant toute sa vie de labeur ardu les grandes qualités de nos pères qui ont colonisé ce pays. Il a mis sa foi dans l'étude et dans l'action coopératives. Il fut, en effet, de tous les bons mouvements de sa paroisse. Il en suscita et les appuya de son enthousiasme conquérant aussi bien dans l'adversité que dans le succès.

Saint-Anselme de Dorchester

est devenu, sous le souffle inspirateur de Pierre Turgeon et de ses collaborateurs, le vrai type du centre coopératif de notre monde rural. Pierre Turgeon a été administrateur de la Caisse populaire de Saint-Anselme, et commissaire de crédit, de 1926 à 1936. En 1938, avec l'aide efficace de son curé, l'abbé Omer Carrier, il a provoqué le « dégel » de sa Caisse populaire.

En 1938, également, il a participé à l'organisation des équipes d'étude de l'U.C.C. qui fonctionnent depuis lors. Au cours de l'hiver 1939, les études qu'il stimula au sein de la paroisse atteignent leur but : refaire la confiance ébranlée envers la Caisse populaire.

En mai 1939, se fonde le Syn-

dicat coopératif de consommation avec comme président Pierre Turgeon.

En juin 1942, Saint Anselme établit sa Société coopérative agricole (beurrerie, poste de mirage et entrepôt), et y ajoute en 1947 une meunerie. Pierre Turgeon en est directeur et président pendant plusieurs années. Tout comme il est, pendant ces mêmes années, directeur de la Coopérative fédérée de Québec.

En 1943, fondation de la Bou-

langerie coopérative, Pierre Turgeon participe à l'organisation et à l'administration de cette coopérative. Il en va de même du Couvoir coopératif.

Pierre Turgeon fait tout en son pouvoir pour que toutes les organisations coopératives et professionnelles agricoles aillent de progrès en progrès et aident ses compatriotes à améliorer leur sort.

Pierre Turgeon (qui quitta l'école primaire à 9 ans), comprit, à

l'école de la vie, qu'il fallait, pour bien cultiver la terre et y faire sa vie, y mettre beaucoup d'intelligence et de cœur ; il fit la part large à l'étude en vue d'une action qui porte.

Pierre Turgeon fut et demeure un humble qui a accompli des œuvres durables.

Nous nous réjouissons de cet honneur qui échoit à Pierre Turgeon et nous l'en félicitons.

C. VAILLANCOURT

Son Excellence Monseigneur Georges Melançon remet des décorations pontificales à trois de ses diocésains à Saint-Jérôme (Lac-Saint-Jean)

MONSEIGNEUR l'évêque de Chicoutimi a profité de sa visite pastorale à Saint-Jérôme, le 2 mai dernier, pour remettre à M. le notaire J.-A. Plourde, président-fondateur de l'Union régionale de Chicoutimi, la médaille pontificale *Bene Merenti*, en reconnaissance officielle, de la part de l'Église, de son grand dévouement pour les œuvres économique-sociales et civiques, en particulier les Caisses populaires Desjardins.

Furent également décorés par Son Excellence, à la même occa-

sion, dans l'Église de Saint-Jérôme, MM. Joseph Bouchard, de Saint-Bruno, président diocésain de l'U.C.C., et Jean-Paul Gagnon secrétaire diocésain de l'Action catholique.

M. le notaire Plourde est président de sa Caisse populaire paroissiale et vice-président de la Fédération des Caisses populaires Desjardins de Québec.

Nous sommes heureux de le féliciter de cet honneur qu'il a bien mérité et de lui présenter nos respectueux hommages.

Apparaissent sur la photo prise

le dimanche soir lors d'un banquet offert par l'Union régionale des Caisses populaires, à l'occasion de la remise des décorations pontificales, M. le chanoine Joseph Plourde, curé de Saint-Jérôme (décédé depuis), M. le notaire J.-A. Plourde, président de l'Union régionale de Chicoutimi, Monseigneur Georges Melançon, évêque de Chicoutimi, M. Jean-Paul Gagnon, secrétaire diocésain de l'Action catholique, et M. Joseph Bouchard, président diocésain de l'Union catholique des cultivateurs.

(Studio R. Côté.)



Pourquoi une police de responsabilité personnelle ?

« V AUT mieux prévenir que guérir — la médecine préventive coûte moins cher que la médecine curative » affirmait M. Laurent Létourneau, président de la Fédération des Caisses populaires et président de la Société d'Assurance des Caisses populaires, dans son rapport soumis au congrès des Caisses populaires affiliées à l'Union régionale des Trois-Rivières, le 14 octobre 1953. Ce sage conseil, vieux comme le temps, vaut toujours, de nos jours, et doit s'appliquer dans tous les domaines.

On reconnaît que l'assurance, sous toutes ses formes, est bien une médecine préventive nécessaire. On ne consentirait pas un prêt hypothécaire sans exiger une police d'assurance incendie pour garantir ou protéger au moins la valeur du prêt en cas de sinistre parce que l'on sait par expérience et par simple logique que dans la majorité des cas, l'emprunteur serait dans une position financière difficile, à la suite d'un incendie, pour reconstruire sa maison détruite par le feu et continuer le remboursement de son emprunt, s'il n'avait pas eu d'assurance.

Mais s'arrête-t-on à penser ce qu'il adviendrait à la suite d'un accident pour lequel on serait tenu légalement responsable ? Et qui, en somme, est exempt de cet événement fâcheux où quelqu'un se blesse sur un terrain, dans une propriété, un logis ? Que nous soyons propriétaires ou locataires, nous avons tous une responsabilité envers le public qui fréquente les lieux que nous occupons, que ce soit par affaires, par plaisir ou autrement.

Vous ne savez pas l'heure et le jour où les livreurs d'utilités domestiques, le facteur, les parents et amis qui vous rendent visite, etc., trébucheront sur un obstacle quelconque, ou manqueront le pied sur une marche glissante d'un escalier ou tomberont sur un parquet glissant dans votre résidence. La neige qui tombe

du toit peut fort bien blesser un passant ou endommager une automobile stationnée à cet endroit. Votre enfant peut blesser celui du voisin ou endommager la propriété d'autrui en conduisant une bicyclette ou autrement. Vos domestiques peuvent se blesser en travaillant. L'avènement de cette merveilleuse invention qu'est la télévision a fait naître dans une grande partie de la province actuellement toute une petite forêt d'antennes aux dimensions variées. La chute d'une telle antenne par une bourrasque ou autrement peut facilement entraîner des dommages sérieux à la propriété d'autrui ou causer des blessures aux gens qui pourraient se trouver à ce moment sur les lieux de l'accident. Ce sont autant d'accidents qui peuvent avoir des conséquences graves pour celui qui peut en être tenu responsable. Les journaux nous relatent, tous les jours, des accidents du genre, et que d'exemples nous pourrions vous citer de réclamations qui proviennent de tels accidents. Sait-on qu'en 1952, les réclamations payées en responsabilité civile par les compagnies d'assurance se chiffraient à \$1,926,060, dans la province de Québec seulement ? Et là encore, ce chiffre n'englobe pas le montant des indemnités qu'ont dû payer les responsables d'accidents qui n'étaient pas assurés. Ce qui est arrivé ailleurs peut tout aussi bien se produire chez soi n'est-ce pas ?

Voilà pour des accidents dont vous pouvez être tenu responsable, mais même si cette responsabilité n'existe pas, vous ne pouvez empêcher que des procédures légales soient prises contre vous à la suite d'un accident. Ce contrat prévoit à vous défendre dans de tels cas, que ces actions, dont les frais sont souvent onéreux, soient bien ou mal fondées.

La Société d'Assurance des Caisses populaires, en plus de donner le service d'assurance-in-

cendie, a voulu répondre à un besoin des sociétaires des Caisses populaires et du public en général, en instituant un service « d'assurances diverses ». Le contrat d'assurance « Responsabilité personnelle compréhensive » applicable aux domiciles particuliers prévoit d'indemniser l'Assuré à la suite d'un accident pour lequel il peut être tenu légalement responsable. Ce contrat couvre également la responsabilité de son épouse et de ses enfants. La prime pour une responsabilité de \$10,000, n'est que de \$7.50 pour trois ans dans le cas d'une résidence ne renfermant qu'un logis et \$2.50 pour chaque logis additionnel dans une maison de deux logis et plus. Qui, à ces conditions, peut se permettre de « prendre une chance » pour employer l'expression populaire, en ne s'assurant pas, estimant qu'il n'arrivera rien de tel chez lui ? Le gérant de la Caisse, continuellement en contact avec ses sociétaires se doit, à notre avis, d'informer ses gens à ce sujet, non seulement parce qu'une telle protection peut s'obtenir à bon compte, mais surtout parce quelle est nécessaire pour s'éviter un déboursé imprévu, déboursé qui peut s'avérer très onéreux, du reste.

Pourquoi une police de responsabilité personnelle ? Parce qu'une telle police accorde une sécurité qui permet à son détenteur de « dormir tranquille » et la Société d'Assurance des Caisses populaires est à votre service pour vous accorder cette sécurité dans votre propre intérêt.

LÉON AUBIN

◆ ◆ ◆

Un escargot entreprend de traverser un pont. Après deux années d'efforts il arrive au terme de son voyage. Juste comme il prend pied sur la rive opposée, le pont s'écroule.

« J'ai bien fait de me dépêcher », dit l'escargot.

Requiescant in pace !

M. J.-A. DUMAS

Brave citoyen que ce Monsieur Dumas. Il fut gérant de sa Caisse populaire à Saint-Prospér, de Dorchester, de sa fondation à 1933. Après avoir été conseiller municipal, il devint maire de sa municipalité, fonction qu'il occupa plusieurs années. Et non pas en vain, car plusieurs initiatives heureuses furent prises et menées à terme sous son administration. Il fut gérant de l'aqueduc de Saint-Prospér et de la Cie de Téléphone et premier président du Cercle Lacordaire de sa paroisse.

L'Union régionale de Québec le compte parmi ses membres-fondateurs en 1925. Il fut un fervent des Caisses populaires.

M. CAMILLE LEGROS

La Caisse populaire de Pinewood, de l'Ontario, nous informe qu'elle a perdu l'un de ses plus fidèles et dévoués administrateurs, en la personne de M. Camille Legros qui fut président de cette Caisse de 1949 à 1953, et dont l'assiduité demeurera un exemple pour ceux qui sont appelés à agir comme officiers de la dite Caisse.

M. LOUIS-ALFRED ROY

Est décédé, à l'âge de 72 ans, le 10 mai 1954, Louis-Alfred Roy, président de la Commission de crédit de la Caisse populaire de Black-Lake (Mégantic). Il fut conseiller de surveillance. Ses états de service témoignent de sa compétence et de l'estime dont il jouissait.

M. ÉDOUARD MONTPETIT

La mort n'épargne personne. On ne peut se résigner à croire qu'elle nous enlève des hommes de la trempe d'un Édouard Montpetit dont la disparition stupéfiante non seulement les amis mais toute la population.

Intellectuel de grande classe, on a dit de Montpetit qu'il a enseigné à toutes les Facultés, sauf la médecine, de l'université de Montréal, tant sa culture était vaste et ses connaissances variées. Ce que nous voulons signaler ici à l'attention du monde des Caisses populaires c'est qu'Édouard Montpetit fut l'initiateur de la science économique, le pionnier de l'enseignement des sciences sociales au

Canada français. Aussi ne manqua-t-il dans son enseignement aucune occasion d'encourager les Caisses populaires.

En est-il qui ne savent pas que cet intellectuel doublé d'un gentilhomme fut pendant plus d'un quart de siècle secrétaire de l'université de Montréal, et doyen de la Faculté des sciences sociales de la même université. Docteur en droit, docteur en sciences économiques, sociales et politiques, membre de la Société royale du Canada, cet éducateur passa sa vie avec la jeunesse qu'il sût comprendre et diriger avec une sagesse, une largeur de vue et un équilibre qui lui permirent d'exercer chez nous une influence qui n'est pas prête de cesser de produire des fruits.

SON EXCELLENCE MONGEIGNEUR JAMES BOYLE

Nous apprenions récemment, avec grand regret, par la voie de la presse et de la radio, que Son Excellence Monseigneur James Boyle, évêque de Charlottetown, décédait dans un hôpital de Londres. Monseigneur Boyle accomplissait son voyage *ad limina* auprès du Saint-Siège.

Monseigneur Boyle, né sur une ferme à Merland, dans le comté d'Antigonish, fut un pionnier dans le développement du mouvement coopératif patroné par l'université Saint-François-Xavier d'Antigonish. Curé de Hâvre-Boucher, Nouvelle-Écosse, il organisa un syndicat coopératif de pêcheurs de homard, qui fut le point de départ de tout un programme d'organisation économique et sociale sur la basse coopérative dans cette région de notre pays et qui conduisit à la mise sur pied de la *United Maritime Fishermen*. À l'intention des coopérateurs, il condensa ses convictions dans un petit volume qui a pour titre *The Middle Way*, la voie du juste milieu, qui est celle de la coopération, entre le capitalisme libéral (ou mieux monopolisateur) et le socialisme révolutionnaire qui abêtit l'homme.

Monseigneur Boyle est le frère de M. Georges Boyle, journaliste et auteur de plusieurs ouvrages intéressants qui réfèrent à la coopération.

Nos profondes sympathies aux familles et aux institutions éprouvées par ces décès.

Les coopérateurs auront sans doute une pensée pieuse pour l'âme de leurs frères décédés qui ont travaillé à l'avancement de la cause coopérative.

M. JEAN-BAPTISTE BEAUDOIN



M. Jean-Baptiste Beaudoin, décédé le 3 mai dernier, a consacré le meilleur de ses énergies à la coopération. Il fut inspecteur des Caisses populaires

avant même la fondation de la première Union régionale.

La Fédération des Caisses populaires le compta parmi ses inspecteurs de 1938 à 1945. Homme studieux, travailleur acharné, il ne ménagea pas ses efforts pour aider les Caisses qu'il visitait.

Secrétaire-gérant de la Caisse populaire de Saint-Stanislas de Montréal, de 1945 à 1949, après avoir été tour à tour vice-président et président (1935-45) pendant de nombreuses années, et vice-président de son Union régionale, il s'est dépensé sans compter pour cette œuvre qui lui tenait particulièrement au cœur.

Jean-Baptiste Beaudoin fut un vrai coopérateur. Personne ne saurait mettre en doute sa grande sincérité et son dévouement entier à la cause coopérative.

M. CAMILLE BLANCHETTE

La Caisse populaire de Saint-Germain-de-Grantham comptait ce bon serviteur depuis dix ans à titre d'administrateur. Un fervent de la messe quotidienne. Sa vie fut une prédication. Il est décédé subitement, le 5 mai, à l'âge de 58 ans.

M. EUGÈNE JEAN

La Caisse populaire de Sainte-Françoise (Rivière-du-Loup) perd en M. Eugène Jean, président de la Commission de crédit depuis sa fondation en 1940, un homme dévoué, de jugement sain, et des plus consciencieux.

M. ACHILLE MARCOUX

Décédé le 20 avril, à l'âge de 84 ans, il fut un excellent serviteur. Pendant 27 ans, il présida à la distribution du crédit de sa Caisse populaire de Saint-Elzéar (Beauce).

Service de renseignements

Q. — *Un sociétaire a déposé \$200, au capital social au nom de sa fille mineure âgée de 4 ans. Le père ayant eu besoin d'emprunter temporairement \$200, il a offert en garantie de l'emprunt le \$200, de capital au crédit de sa fille mineure.*

R. — Voici la réponse de notre conseiller juridique :

« Il est bien évident que si l'argent appartient véritablement à mademoiselle X, il ne peut servir à la garantie du compte de son père.

« Ce dernier, comme père de famille, n'a pas qualité pour gérer les biens de ses enfants, à moins qu'il ne soit nommé leur tuteur, et là encore, une objection demeure, celle de la lésion. S'il y a un cas clair, c'est celui d'un enfant mineur qui se porte garant de la dette d'autrui.

« En d'autres termes, le père de famille comme tel n'a pas la gestion des biens de ses enfants. S'il est nommé tuteur, il n'a pas le droit de se porter garant de la dette d'un autre. Si l'enfant n'a pas de tuteur, là encore, le problème de la lésion est évident, et empêche tout cautionnement ou toute garantie.

« D'un autre côté, si l'argent n'appartient pas à mademoiselle X, il n'y a pas de raison pour que le compte soit ainsi établi. Il faudrait, je crois, rétablir la situation véritable, fermer le compte au nom de l'enfant qui, vu son âge, n'a jamais accepté cette donation qui lui a été faite, remettre le compte au nom du père, et alors la garantie de la Caisse sera complète.

« Je vous soumetts qu'à mon avis, Monsieur le gérant commet une erreur bien explicable et bien humaine, mais quand même une erreur, lorsqu'il affirme qu'étant le père et étant le déposant, monsieur Z a donc le droit de retirer l'argent ou de le donner en garantie de son emprunt personnel, si cela peut lui rendre service.

« Il y a dans cette attitude quelque chose de bien humain, mais malheureusement, tout cela n'est pas conforme à la loi. »

Q. — *Notre Caisse populaire paie une contribution qu'elle estime passablement élevée à la Fédération et n'êtes-vous pas d'avis que si du travail supplémentaire à l'occasion de l'inspection est requis pour balancer les livres ou pour d'autres raisons, on ne devrait pas faire de charge supplémentaire à la Caisse.*

R. — En premier lieu, il faut signaler qu'une Caisse populaire ne paie pas de contribution à la Fédération. La contribution est déterminée par l'Union régionale à laquelle la Caisse populaire est affiliée et le paiement est fait à l'Union régionale.

L'Union régionale étant, à son tour, affiliée à la Fédération, doit payer une contribution à la Fédération. Cette contribution représente une partie des contributions reçues des Caisses populaires.

Pour toutes les Caisses populaires de la province, à l'exception de celles qui sont affiliées à l'Union régionale de Montréal dont la base de contribution est différente, 10% de la contribution totale payée par les Caisses est versé au « Fonds de sécurité » dont l'administration est confiée à la Fédération des Caisses populaires.

Ce « Fonds de sécurité » ne sert pas à l'administration de la Fédération mais il ne peut être utilisé que pour venir en aide à des Caisses populaires en des circonstances spéciales.

Le 90% des contributions qui reste à l'Union régionale est réparti comme suit : 60% est versé à la Fédération et la balance, 40%, demeure à l'Union régionale.

En conséquence, chaque dollar versé en contribution par une Caisse populaire locale est utilisé comme suit : \$0.10 va au fonds de sécurité, \$0.54 à la Fédération et \$0.36 à l'Union régionale.

Parmi les services de la Fédération, il y a l'inspection qui absorbe 62% du total des revenus de la Fédération, ce qui signifie que \$0.33 seulement par dollar versé en contribution par la Caisse sert directement à l'inspection. Le reste sert au paiement des dépenses d'administration, de propagande et autres.

Vous soulevez maintenant le problème des charges additionnelles pour le temps supplémentaire en plus de l'inspection régulière.

Il y a 1,137 Caisses à inspecter au moins une fois chaque année. L'actif, comprenant les Caisses régionales, est d'environ \$350,000,000. ; le nombre de sociétaires dépasse les 700,000. ; il y a 114,000 emprunteurs.

Le territoire à couvrir est immense et l'augmentation constante des effectifs généraux des Caisses requiert de plus en plus de temps pour la vérification ordinaire. Serait-il juste de faire supporter aux Caisses populaires dont la comptabilité et la régie interne sont excellentes et qui sont soucieuses de l'observance de la loi, des règlements et de l'esprit coopératif, les manquements et les négligences d'autres Caisses populaires qui, pour diverses raisons, occasionnent du travail et des dépenses supplémentaires à la Fédération ?

Si le travail supplémentaire dû à de la négligence coupable était fait gratuitement, ne serait-ce pas accorder une prime et une récompense à la négligence et à la non-observance de la loi et des règlements ? La charge pour le travail supplémentaire est juste et équitable. Chaque fois qu'une Caisse est incapable de payer parce qu'elle est jeune ou pour d'autres raisons valables, l'Union régionale est appelée à contribuer, ce qu'elle fait généreusement.

Il est ainsi possible de déclarer que seules les Caisses populaires qui sont en mesure de payer pour

le travail supplémentaire et celles qui n'ont véritablement pas voulu s'aider dans le passé, reçoivent des charges additionnelles. Il va sans dire que la Caisse populaire elle-même peut récupérer à son tour, soit du gérant, soit des employés, s'ils ont fait preuve d'incompétence ou de négligence ou pour d'autres motifs que l'administration de chaque Caisse est en mesure de juger.

En résumé, les charges pour travail additionnel représentent un simple remboursement des dépen-

ses supplémentaires encourues par la Fédération lorsqu'elle doit aider à redresser des situations difficiles ou compromises par suite d'un manque de bonne volonté de la part de ceux qui sont responsables de la bonne tenue de la Caisse et de sa bonne administration. Ces charges servent aussi de frein à l'incompétence, à la négligence au manque de bonne volonté et à tout ce qui peut éventuellement entraîner des difficultés à une Caisse populaire, mettant ainsi en péril l'épargne qui lui est confiée.

Consultation légale

DE L'EMPRUNT HYPOTHÉCAIRE

Q. — *Est-il opportun qu'un sociétaire emprunteur signe un acte d'emprunt hypothécaire additionnel dans les circonstances suivantes :*

Un sociétaire emprunteur emprunte de la Caisse populaire et donne une garantie hypothécaire. Subséquemment, il obtient de nouvelles avances, cette fois simplement établies par reconnaissance de dette. Des remboursements sont effectués, et à un moment donné, il y a une balance au débit de son compte, et il s'agit de savoir si les remboursements et les remises ont ou non éteint la créance hypothécaire ou celles qui sont uniquement reconnues par simple reconnaissance de dette.

R. — Comme vous le précisez votre inspecteur, il faut prendre pour acquis qu'il n'y a eu aucune entente spécifique lors des remises pour déterminer la destination du paiement, c'est-à-dire l'imputation des sommes à l'une quelconque des créances de la caisse.

Il est évident tout d'abord qu'il est de grandement préférable que des comptes séparés soient tenus lorsqu'il y a plusieurs emprunts, afin que chaque remise soit créditée sur l'une quelconque des dettes, soit par le débiteur lui-même en faisant son paiement, soit par la Caisse en lui accordant un reçu précis et déterminé, qu'il accepte.

Advenant, cependant, qu'aucune entente n'ait lieu, soit par la volonté du débiteur, soit par la volonté de la Caisse, il faut ne pas perdre de vue que les règles générales relatives à l'imputation des paiements trouvent ici leur application. Lorsque plusieurs dettes sont dues, il y a présomption en vertu de la loi, que le débiteur a voulu éteindre la créance la plus onéreuse, et en conséquence toute somme

remise par le débiteur emprunteur à la Caisse, doit être présumée l'avoir été sur la créance qui est garantie par hypothèque, de préférence à celle qui ne l'est pas, et qui est simplement constatée par reconnaissance de dette.

Il peut en résulter en conséquence, et c'est une question d'espèce, que la créance hypothécaire soit entièrement éteinte, et que la Caisse n'ait plus

aucune garantie réelle immobilière.

Je suis d'avis qu'il faudrait à la fois des comptes séparés, des imputations de paiements faites à chacun des comptes, et des reçus donnés en conséquence, à défaut de quoi, la Caisse se voit exposée à être privée de tous recours contre l'immeuble hypothéqué en sa faveur.

LE CONSEILLER JURIDIQUE

La formation du capital par l'épargne

M. DWIGHT D. EISENHOWER, président des États-Unis, a transmis son message au Congrès de son pays, le 28 janvier 1954. Dans la partie économique de son discours, il a défini le rôle du gouvernement américain dans le progrès économique de la nation et les conditions requises pour que l'économie nationale progresse vraiment. Il a insisté sur l'une de ces conditions, qui est l'encouragement que l'État doit assurer à l'épargne, source de capital.

Voici ce qu'il déclara, d'après son texte reproduit dans le *U. S. News & World Report*, du 5 février 1954, et dont voici la traduction : « Une autre condition du progrès économique dans notre société, c'est un ample approvisionnement des épargnes, car c'est de cet approvisionnement des épargnes que dépend le développement du capital. Il est es-

sentiel que la politique économique encourage l'économie, l'épargne. Dans une économie dynamique il n'y a pas de place pour la crainte de l'épargne. Il n'y a peut-être pas de la part du gouvernement de plus grande contribution à l'encouragement de l'épargne, et, partant, du développement du capital, que d'assurer à l'épargne réalisée aujourd'hui le maintien de sa pleine valeur actuelle en empêchant l'inflation des prix qui aurait pour effet, demain, de la déprécier. »

Notons que M. Eisenhower fut directeur de la Banque d'épargne centrale, la *Central Savings Bank*, de la cité de New-York.

P.-É. C.



« Il n'y a guère au monde un plus bel excès que celui de la reconnaissance. »

— LA BRUYÈRE

Ceux qui administrent
sagement l'épargne
d'un peuple sont ses
plus précieux serviteurs,
ils méritent notre
admiration et ils rece-
vront la bénédiction du
Seigneur.

SON ÉM. LE CARDINAL
PAUL-ÉMILE LÉGER